

PAGES

MANQUANTES

## *Le Croisé*

Dieu le veut :

### CAUSERIE SOCIALE

#### VUES ANIMÉES — LE DEVOIR DES PARENTS

Le *Progrès du Saguenay* du 16 courant a publié un excellent article, dénonçant les effets délétères des *vues animées* sur les sens et sur l'âme des enfants.

Ce n'est pas à dire que les maux causés par les *scopes* sur les sens et sur l'âme des personnes plus âgées soient à tolérer ou à considérer comme de peu d'importance ; mais ces maux sont plus graves sur l'enfance et la jeunesse, parce que celles-ci sont plus impressionnables, plus tendres, moins résistantes et moins équilibrés.

Au point de vue purement sensible, le surmenage visuel causé par les *vues* est déjà très dommageable. Rien n'est plus fatigant. Le surmenage des yeux causé par une demi-heure de cinéma est plus fatigant que des heures de travail, de lecture, d'étude dans une mauvaise lumière ordinaire. Il n'y a pas, à notre avis, de plus sûr moyen de se briser les yeux.

Mais au surmenage des yeux, déjà très dangereux pour les enfants, il faut ajouter ici le surmenage de l'imagination, emportée violemment par la succession rapide des images et des scènes, pendant que l'intelligence et la volonté voudraient s'arrêter pour comprendre un peu et déchiffrer ce qui est représenté.

Ajoutez, toujours au point de vue simplement physique, les inconvénients de ces salles mal aérées et pas éclairées où la foule s'entasse et où l'on respire tout autre chose que de l'air pur.

Mais quelque graves que soient les dangers corporels, physiques des *scopes* pour les facultés des enfants, ces dangers sont encore bien surpassés par ceux auxquels l'âme des enfants et des jeunes gens y est exposée. Le danger moral est, encore ici, plus important que le danger physique, qui est pourtant lui-même très grand.

Pas besoin de détailler ici ce que l'on apprend aux *vues animées*. Les farces burlesques, abrutissantes, y sont, d'ordinaire, le prélude ou l'accompagnement des drames passionnels et même des drames de l'impudeur. On n'y épargne pas plus le respect de l'innocence que celui qui est dû au bon ordre et à l'autorité dans la famille et dans la société. Ces spectacles ne



seraient pas autrement organisés et composés, s'ils avaient pour premier but de ruiner les santés, les intelligences, les consciences, la famille, la société, l'Église. Sans doute, on procède par degrés dans ce travail destructeur, mais on y procède sûrement et persévéramment.

Les hommes d'Église avertissent, insistent, déplorent ; ils voudraient conjurer le danger. Mais on les laisse seuls s'opposer au fléau. On se dit : il n'y a là qu'une affaire de conscience, où il ne faut pas gêner la liberté ; que les prêtres y voient. Encore un peu et l'on dirait : oh ! il n'y a là de périls que pour les âmes, pour l'innocence ; que ceux qui en souffrent n'y aillent pas ; mais que ceux qui en jouissent puissent y aller à leur gré. Et on laisse faire le mal et se répandre le fléau.

Une autorité devrait au moins ici se réveiller pour prendre conscience de ses devoirs et d'elle-même, pour s'unir aux efforts de l'Église et enrayer les ravages grandissants : c'est celle de la famille.

Cette autorité, pour se faire respecter et sauver la famille et les enfants, devrait commencer par s'imposer à elle-même ce qu'elle devra ensuite prescrire à ceux auxquels elle commande. On voit des parents fréquenter les vues animées, on en voit qui y conduisent leurs enfants ; on voit ainsi des familles se priver de l'utile honnête et même du nécessaire pour satisfaire cette passion affolante d'assister aux vues, de s'y énerver, de s'y détraquer les sens et l'imagination, de s'y dégrader moralement.

Une fois qu'ils auront donné l'exemple à leurs enfants, les parents devront faire acte d'autorité pour sauver ceux dont Dieu leur a donné la garde et dont il leur demandera un compte rigoureux. Tout autant que les prêtres et même avant ceux-ci, les parents ont le devoir de mettre leurs enfants en garde contre le fléau du théâtre et de les en préserver, coûte que coûte. Il y va de leur bonheur à eux et de leur salut, de l'honneur et de la prospérité de leur famille, autant que du salut, du bonheur et de la prospérité de leurs enfants.

J.-A. D.

**POUR « L'ŒUVRE DE LA PRESSE CATHOLIQUE »**

Dimanche prochain, on fera une collecte, dans toutes les églises et chapelles de l'archidiocèse, en faveur de l'*Oeuvre de la Presse Catholique*.

Ce fut, on s'en souvient, le 31 mars 1907 que furent établies, par mandement de Sa Grandeur Monseigneur Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, cette *Oeuvre* et cette quête diocésaine.

L'*Oeuvre de la Presse Catholique* avait pour mission de réaliser la fondation d'un journal quotidien « hautement et exclusivement

« catholique : catholique dans ses doctrines, catholique dans son esprit, catholique dans ses appréciations des hommes et des choses, catholique dans la discussion de toutes les questions de religion et de morale, de nationalité et de langue, d'administration politique et d'économie sociale ». On la chargeait, en outre, de « l'organisation de toute une campagne de propagande par le livre, par la revue, par le tract, par les publications de toutes sortes qui peuvent contribuer à la diffusion des connaissances utiles et des idées chrétiennes. »

Nous n'apprenons rien à personne en disant que ces tâches difficiles, *l'Oeuvre de la Presse Catholique* les a presque toutes commencées, si elle ne les a pas toutes achevées.

Le journal de qui on espérait une « sérieuse formation de la conscience catholique » canadienne a été fondé et maintenu. Il a fait de son mieux pour réfuter l'erreur et répandre la saine doctrine. Il a exposé la vérité chrétienne et les préceptes de la morale. Il a revendiqué les droits sacrés de l'Église ; il a dénoncé toutes les violations qu'on en voulait faire ou qu'on en faisait.

Bref, il a mérité, et à maintes reprises, de recevoir publiquement les approbations les plus significatives et les louanges les plus flatteuses.

La propagande par le tract, par la brochure et par le livre a été entreprise, elle aussi, à son tour et en son temps. Elle est aujourd'hui, très active et elle se développe rapidement et sûrement.

*L'Oeuvre de la Presse Catholique* a donc fait son devoir. Elle peut se flatter, pensons-nous, d'avoir marché très droit et très vite dans la voie que lui avait tracée son éminent fondateur ; et s'il fallait faire la revue de tous les maux qu'elle a empêchés ou fait disparaître, de tout le bien qu'elle a opéré ou aidé, depuis les huit années qu'elle travaille, on verrait que ce diocèse, tout particulièrement, lui est obligé dans une mesure qui n'est pas petite.

Et les fidèles de chez nous, quel appui lui ont-ils donné en retour de tous ces bons offices qu'ils en ont reçus ?

Le *Denier de la Presse Catholique*, par exemple, qu'a-t-il rapporté et dans quelle mesure a-t-il aidé les organisations d'action sociale catholique ?

Nous serions incapable de donner des chiffres et de faire des précisions ; mais nous savons que si l'*Action Sociale Catholique* n'avait que cette source de revenus, il y a longtemps qu'elle serait retournée au néant d'où elle est sortie.

Les fidèles ont eu grand tort, il faut le leur dire bel et bien, d'ignorer — c'est le cas du grand nombre — et plus encore de bouder et parfois, hélas ! de combattre *l'Oeuvre de la Presse Catholique*.

Parce qu'on ne voyait pas soi-même l'importance et la néces-



sité d'une presse canadienne vraiment catholique ; parce que tels et tels roitelets de village aux idées fausses et aux horizons bornés n'en voulait pas entendre parler ; parce que des politiciens, férus de libéralisme doctrinaire, criaient à l'empiètement, à l'influence indue des « curés » sur certains terrains où, jusque-là, ils avaient semé librement toutes sortes de germes mauvais — on se crut autorisé à mettre en doute la sagesse des autorités ecclésiastiques de ce diocèse et on leur nia, en certains quartiers, jusqu'au droit d'établir, dans le territoire soumis à leur juridiction, un journal qui, se mettant en marge des partis politiques, parlerait, sur toutes les questions de son ressort, en se plaçant au seul point de vue de la vérité catholique et des intérêts de l'Église.

C'était ridicule, mais c'était ainsi.

Depuis lors, les oppositions des ennemis ont dû se faire plus sournoises et plus rampantes. Mais, il en existe encore à côté des préjugés et des ignorances de la masse.

Contre ceux-là, il ne reste qu'à livrer les combats nécessaires. Celle-ci, il faut l'éclairer, dissiper ses préjugés et ne pas cesser de lui rappeler qu'elle a des devoirs certains envers la presse religieuse fondée ici pour défendre la foi, les mœurs, l'ordre social et pour travailler à la réalisation de tout ce qui constitue le vrai progrès.

Il ne saurait être permis à des catholiques d'oublier que le Souverain Pontife et les évêques ont droit au respect et à l'obéissance, lorsqu'ils prennent des mesures destinées à sauvegarder la foi et les mœurs, les esprits et les cœurs des enfants de l'Église.

Quand je lis dans une Lettre Pastorale de mon Ordinaire qu'« il est opportun de créer, dès maintenant, parmi nous, des « œuvres de presse qui iront partout seconder l'action de l'Église, « fortifier les convictions, accroître l'esprit chrétien et préserver « les âmes de toutes les influences néfastes qui pourraient peu à « peu les envelopper et les pervertir », je suis dispensé de me poser en critique du jugement que vient de porter l'évêque dont je relève, en ces matières, et je n'ai pas la liberté de trouver mauvais ce qu'il juge bon pour les âmes des autres et aussi pour la mienne. Il me dit qu'il a décidé d'établir ici une œuvre qu'il estime « utile et nécessaire » : ces mots-là ferment toute discussion, arrêtent toutes mes représentations, font cesser toutes mes oppositions et désarment toutes mes critiques. Je ne suis pas chargé d'y voir pour lui ; c'est lui qui est chargé d'y voir pour moi.

Il y a plus encore.

Quand Monseigneur l'Archevêque de Québec — le mien — eut écrit à ses fidèles — à moi, par conséquent — la belle Lettre Pastorale, datée du mois de mars 1907, où se lisent toutes les déclarations et les ordonnances que je viens de rapporter, il



voulut, pour s'enlever jusqu'au scrupule d'avoir outré les choses et agi trop vite, soumettre ses dires et actes au Pasteur des fidèles et des évêques et il demanda au Saint Pontife Pie X, ce qu'il pensait des fondations et organisations récemment mises au jour dans le diocèse de Québec.

Le Saint-Père répondit, le 27 mai 1907 :

« L'œuvre que vous entreprenez est bien propre à procurer à votre peuple les plus précieux avantages. En effet, le trait caractéristique de notre époque, c'est que, pour tout ce qui regarde les façons de vivre et de penser, on s'inspire d'ordinaire des feuilles quotidiennes répandues partout. Il faut donc pour guérir les maux de notre temps employer des moyens qui soient appropriés à ses habitudes. C'est pourquoi aux écrits opposons les écrits ; aux erreurs propagées ça et là, la vérité ; aux poisons des mauvaises lectures, le remède des lectures salutaires ; aux journaux dont l'influence pernicieuse se fait sentir tous les jours, au moins le bon journal. Mettre de côté de semblables moyens, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple, et ne rien comprendre au caractère de son temps ; au contraire, celui-là se montrera juge excellent de son époque, qui pour semer la vérité dans les âmes, et la propager parmi le peuple, saura se servir avec adresse, zèle et constance de la presse quotidienne. »

Sa Sainteté voulut bien ajouter ces paroles significatives :

« Poursuivez avec grand courage l'œuvre que votre prévoyance a fondée, et employez vos plus persévérants efforts pour qu'elle ne s'écarte en rien de son orientation primitive. Les nombreux obstacles et les difficultés qui n'ont jamais manqué aux bonnes initiatives se rencontreront sur le chemin où vous venez si généreusement d'entrer. Mais Nous avons pleine confiance que votre sagesse sera plus forte que les obstacles, et Nous espérons aussi que vos hommes influents, clercs et laïques, pour qui il ne saurait être douteux qu'il importe grandement de développer l'action sociale catholique, et de chercher dans la vraie doctrine catholique la salut de la société, vous aideront dans la mesure de leurs forces, et auront à cœur d'imiter le zèle si glorieux de leurs ancêtres, qui, l'histoire nous l'a appris, ont si bien mérité de la religion.

« En attendant, Nous voulons vous encourager dans cette si grave entreprise ; Nous louons sans réserve, et le projet que vous avez formé, et la volonté avec laquelle vous vous appliquez à le mettre à exécution, et cette louange Nous vous la donnons publiquement. »

Est-ce assez clair et assez concluant, ces paroles du bref pontifical ? Le Saint-Père a prouvé, il loue, il encourage toutes les œuvres récemment établies par Mgr Bégin et, d'une façon particulière, le journal quotidien qu'il vient de fonder.

Ce journal et ces œuvres existent encore, après huit ans. Ni le Pape, ni l'évêque ne les ont désapprouvées. Tous les deux, ils demandent encore à tous les fidèles du diocèse de Québec de les soutenir et de les aider.

Écoutez, pour vous en convaincre, ce qu'écrivait, le 13 mai dernier, à l'occasion du 50ème anniversaire de son ordination sacerdotale, Son Eminence le cardinal Bégin et dites s'il a abandonné de vouloir maintenir dans son diocèse *l'Oeuvre de la Presse Catholique*. « Aucune difficulté », déclare-t-il dans cette lettre pastorale si belle à tous égards, « ne nous empêchera de continuer le mouvement qui est commencé, et de travailler à le rendre plus général, plus efficace, et, s'il le faut, plus combatif. « L'idée, même la plus noble et la plus élevée, a dit Balmès, si elle n'a pas un organe pour la faire entendre et respecter, tombe vite dans l'oubli. » Or, nous, catholiques, nous avons à faire entendre et respecter la plus noble de toutes les idées, l'idée de Dieu, la plus élevée de toutes les doctrines, la doctrine de l'Évangile, et nous devons rester partout et toujours des ouvriers qui n'ont point à rougir du travail que leur impose leur grand et souverain Maître. »

Arrêtons là, faute d'espace, cette causerie sur la nécessité de considérer comme utile, nécessaire et nôtre — si petit que nous soyons — *l'Oeuvre diocésaine de la Presse Catholique*.

Cette œuvre, il faut l'encourager, l'entourer de sympathie, l'aider et la supporter. Elle est l'arme de tous nos combats de catholiques militants ; elle est le gage de toutes nos victoires.

Ce sera le temps, dimanche, de prouver que nous le comprenons.

AUBERT DU LAC.

## FAITS ET ŒUVRES

### FONDATION D'UN COMITÉ PAROISSIAL A SAINTE-ROSE DE WATFORD

« *L'Action Catholique* » publiait, mardi, 7 septembre, la note suivante de son correspondant à Sainte-Rose :

A l'issue de la grande retraite prêchée par deux Pères dominicains, les RR. PP. Miville et Roy, O. P., on a réussi à fonder sur des bases solides un Comité Paroissial.

Samedi, le R. P. Arsène Roy rassemblait dans la sacristie l'élite de la paroisse, — hommes et jeunes gens — et il a expliqué nettement ce que doit être un Comité Paroissial.

En dépit des devoirs multiples qui lui incombent, en dépit — peut-être et surtout — de la contribution annuelle exigée de chaque membre, cinquante-trois (53) paroissiens se sont inscrits comme membres-fondateurs du nouveau Comité Paroissial. Le



prédicateur ne comptait que sur une vingtaine : le résultat a dépassé ses espérances.

Sous l'impulsion énergique de son pasteur, M. l'abbé Tremblay, ce Comité va faire de la bonne besogne et remportera les victoires nécessaires.

Le maire de la paroisse, M. Damase Roy, a été nommé président. Vice-président, M. Achille Poliquin.

Secrétaire, M. Alphonse Fournier.

Trésorier, M. Amédée Dallaire.

MM. Léon Renaud, Théophile Bédard et Irénée Gagnon font aussi partie du Conseil.

La jeune et progressive paroisse de Sainte-Rose de Watford donne là un bel exemple d'esprit civique. Espérons qu'il sera suivi par nombre de paroisses plus populeuses et plus anciennes.

#### POUR ÉTABLIR LA PROHIBITION DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE

Si les trafiquants de liqueurs de la Colombie-Anglaise espèrent survivre à la bataille que viennent d'engager contre eux les prohibitionnistes de la même province, il faut leur reconnaître un courage que rien n'abat.

Qu'on en juge par ces quelques mesures et résolutions qu'adoptaient unanimement, lors de leur assemblée du mois d'août tenue à Vancouver, les partisans de l'abstinence totale, en Colombie :

1° La convention demande au gouvernement provincial de soumettre aux électeurs, et ce dans le plus bref délai possible, un projet de loi semblable à celui sur lequel le peuple de l'Alberta s'est récemment prononcé, concernant l'abolition du trafic des liqueurs en Colombie-Anglaise ;

2° La convention autorise une organisation d'hommes d'affaires, ayant à leur tête M. Jonathan Rogers, président de la Chambre de Commerce de Vancouver, à former un comité de cent membres qu'elle investit de tous les pouvoirs nécessaires pour entreprendre en son nom la campagne prohibitionniste, dans toute l'étendue de la province.

Après cette déclaration d'hostilités et cette remise de mandat aux chefs de troupes, il ne restait plus qu'à fournir « le nerf de la guerre ». La convention, pour donner le bon exemple et payer les premiers coups de feu, vota une somme de \$2,500.

Les buvettes n'ont qu'à se bien tenir aux bords du Pacifique !

AUBERT DU LAC.



LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE AU JAPON

A son tour, le gouvernement japonais vient d'édicter des règlements qui ne laissent aucune place à l'enseignement de la religion dans l'éducation des enfants.

L'école japonaise sera neutre, en principe. Durant les heures de classe, aucun enseignement religieux n'y sera toléré. On se demande, même, si les autorités n'iront pas jusqu'à défendre aux instituteurs d'enseigner le catéchisme après les classes ou pendant les jours de congé.

Là-dessus, un missionnaire catholique de la Corée fait cette juste réflexion : « Voilà, sans doute, une mesure déplorable : « elle peut ruiner toute notre œuvre d'évangélisation ; mais « comment se montrer sévère envers le gouvernement païen qui « en est l'auteur quand, pour se justifier, il a l'exemple de nations « appelées chrétiennes qui ont fait la même chose en Europe et « en Amérique ? »

Il ne manque pas, chez nous, de protagonistes de l'école neutre, qui sont prêts à admirer et à imiter la législation du Japon.

Le bel honneur que celui de s'être montré plus païen que des païens !

AUBERT DU LAC.

BIENFAITS DE LA PROHIBITION

La *Lumière* de Lévis, qui mène une lutte superbe pour la sainte cause de la tempérance, publie, dans son numéro du 9 courant, une lettre fort instructive de M. l'abbé Théophile Houle, curé de Saint-Maurice de Thetford, paroisse qui jouit du salubre régime de la tempérance. Nous extrayons de cette intéressante lettre les passages suivants :

1° On boit beaucoup moins depuis que nous n'avons plus de licences.

2° Le commerce est très prospère à Thetford. Tous les marchands le disent, ils sont mieux payés.

Depuis la disparition du commerce des boissons, nous avons la Caisse Populaire, qui a fait de bonnes affaires. Trois autres banques sont aussi installées dans la ville, et il y a beaucoup de dépôts à l'épargne.

Ici, à Saint-Maurice, il y a, à notre banque, cent mille piastres de dépôts. J'ai aussi de déposées à notre Fabrique soixante-quinze mille piastres. Ce sont les économies de nos ouvriers.

J'ai trouvé tout l'argent nécessaire pour construire une église et un presbytère, qui ont coûté soixante mille piastres. De plus, il a été construit à Thetford, cette année, un collège qui a

coûté près de soixante mille piastres. Tout l'argent a été emprunté des ouvriers de Thetford. Malgré que les salaires soient de \$1.50, nos gens trouvent donc le moyen de bien vivre et de faire des économies.

3° Les gens paient mieux leurs taxes qu'autrefois, et elles n'ont pas augmenté par la suppression des licences.

4° La propriété n'a pas perdu de valeur ; au contraire, nous avons vu arriver de bonnes familles pour s'établir ici. De plus plusieurs ouvriers ont fait l'acquisition de maisons et elles sont payées. Des gens qui avaient toujours été locataires et qui n'avaient pas pu économiser, à cause de l'alcool, sont aujourd'hui propriétaires.

Ici, un échevin qui se présenterait avec l'idée d'accorder une licence pour vente de boisson perdrait certainement son dépôt.

Tout le monde est satisfait du régime de la prohibition.

Nous avons moins de maladies, moins d'accidents aux mines.

Au temps des licences, je passais plus de temps à raccorder des ménages qu'à visiter les malades.

Pour terminer, la prohibition est une bénédiction : c'est le bonheur des curés et des paroissiens.

#### LA TEMPÉRANCE TRIOMPHE À LÉVIS

La brillante victoire que vient de remporter la tempérance, à Lévis, marque une date importante dans la campagne ardue et salutaire que des troupes d'élite mènent, depuis plusieurs années, contre le fléau de l'alcoolisme, dans notre province.

Les habitants de Lévis ont fait grandement honneur à leur dignité de chrétiens et de sujets du Sacré-Cœur, en se prononçant, cette semaine, à une majorité écrasante, pour la prohibition, et en chassant de leur sein un germe de corruption morale et de ruine matérielle.

Nous ne pouvons que souhaiter voir un si bel exemple de plus en plus suivi, et nous formons le vœu que la ville de Québec comprenne bientôt quels services immenses elle rendrait à la religion, et quel appoint elle donnerait à la prospérité et au bonheur de ses habitants en agissant, à l'égard du fléau alcoolique, comme la courageuse ville-sœur.

En attendant cet heureux jour, que nous ne cesserons d'appeler de nos vœux et, surtout, de nos prières, il nous a paru utile de souligner quelques-unes des leçons de cette belle et victorieuse campagne de nos amis de Lévis.

Nous voulons être bref, pour aujourd'hui, nous réservant de parler plus longuement de ce glorieux épisode de la guerre antialcoolique.



La victoire de Lévis nous enseigne, d'abord, que le triomphe, dans une pareille lutte, dépend beaucoup de la formation, de l'éducation, dirions-nous, de l'opinion publique. Risquer un vote municipal sur un règlement de prohibition, sans avoir préparé à fond l'opinion locale par un travail long, méthodique et continu de propagande antialcoolique, c'est courir à un échec et risquer de compromettre la sainte cause de la tempérance, là même où on veut la faire triompher.

Cette œuvre d'éducation antialcoolique se fait efficacement par la parole et par la presse.

A ce point de vue, rien ne peut remplacer l'effet salutaire que ne manque jamais de produire une prédication solide et soutenue sur les dangers et les ravages de l'alcoolisme. Prédication pastorale, au prône, prédication plus spéciale, aux retraites ou aux réunions solennelles de la Croix Noire, l'enseignement antialcoolique qui tombe de la chaire de vérité est une semence qui finit toujours par porter des fruits.

Les séances paroissiales de tempérance ne manquent jamais, non plus, de produire sur les esprits un salutaire effet.

Mais toutes ces manifestations seraient vaines, tous ces discours seraient sans résultat, si la prière n'était là pour féconder, de son efficacité surnaturelle, le champ ensemencé par les apôtres de la tempérance. C'est là que l'on comprend bien que toutes ces belles et grandes œuvres d'action catholique puisent leur vie en Dieu et ne peuvent durer que par lui.

Aussi, chaque campagne de tempérance doit être accompagnée d'une croisade de prières : prières paroissiales, prières familiales, prières dans les communautés, prières dans les écoles, sans oublier la consécration publique et privée au Sacré-Cœur de Jésus, qui répand la lumière et la force partout où il règne.

C'est grâce à la réunion de tous ces éléments, naturels et surnaturels, de force et de succès, qu'a été obtenue la brillante victoire de Lévis. A une campagne d'éducation antialcoolique, méthodiquement poursuivie par la prédication et par la presse depuis longtemps, et devenue plus remarquablement puissante encore dans les derniers jours qui ont précédé le vote — alors que l'excellente *Lumière* s'est vraiment surpassée — est venue s'ajouter une admirable croisade de prières, couronnée par de fructueuses retraites paroissiales. Communions fréquentes des paroissiens, faites solennellement et par catégorie, adoration du T. S. Sacrement par les dames de la paroisse, prières des enfants des écoles, tout a été mis en œuvre par la direction sage et éclairée du clergé paroissial pour attirer la protection de Dieu sur cette belle campagne de tempérance, qui s'est terminée par une brillante victoire et qui restera une salutaire leçon.

A. H., ptre.

S'en aller de Québec à Charny dans la plus sage et la mieux conduite des automobiles ; admirer, chemin faisant, toutes les jolies choses que vous jettent aux yeux les paysages d'automne ; parler, devant un peuple nombreux, attentif et bien disposé, de quelques-unes des œuvres diocésaines d'action catholique ; jouir, après avoir fait ses « petites dévotions », de la bonne hospitalité d'un presbytère accueillant et, pour finir, s'en revenir chez soi, au moment où, dans le soir qui tombe, s'allume sur la campagne, sur la ville et sur l'eau, le fourmillement des lumières tranquilles, c'est occuper agréablement et, à la fois, très utilement, si je ne me trompe, son après-midi du dimanche.

Quoi qu'il en soit, il y eut, dimanche dernier, une belle séance paroissiale dans l'église de Notre-Dame du Perpétuel Secours de Charny.

Et voici, pour couper au plus court, ce que dirent à la population de Charny les trois missionnaires de l'Action Sociale Catholique.

M. Léo Pelland, avocat, qui fut le premier orateur de la séance, plaida en faveur de l'établissement des Comités Paroissiaux.

On se demande parfois, dit-il, pourquoi telles et telles œuvres, reconnues comme excellentes, ne se réalisent point dans tels et tels milieux qui en bénéficieraient largement : pourquoi, par exemple, on n'établit point une Caisse Populaire ici où l'on gaspille et où certains trouveraient profit à faire des emprunts faciles ? pourquoi, encore, on lit si peu le journal catholique là où, pourtant, on aurait tant besoin d'avoir des idées nettes et des pensées justes ? pourquoi la cause de la tempérance fait, en quelques endroits, des progrès plutôt lents ? pourquoi les relations entre patrons et ouvriers sont, ailleurs, un peu tendues et, dans certains cas, franchement mauvaises ?

La réponse, la voici :

C'est parce que les militants et les hommes d'ordre se contentent de gémir, de déplorer, de souhaiter et qu'ils n'en viennent pas au groupement de leurs énergies, de leurs bonnes volontés et de leurs efforts ; parce qu'on ne se rend pas suffisamment compte que la coopération des laïques est nécessaire pour que se commencent, se continuent ou s'achevent certains travaux apostoliques dont le curé tout seul ne peut venir à bout ; parce que, pour tout dire d'un mot, il nous manque le Comité Paroissial, c'est-à-dire, « le groupement d'une élite de paroissiens qui s'ap-  
« pliquent à travailler de concert, sous la direction immédiate de  
« leur curé, en vue d'accomplir des œuvres catholiques dans leur  
« milieu paroissial. »



Ce Comité, il s'agit de le former à Charny. Les éléments en sont tout prêts déjà. Il ne reste qu'à rassembler ces unités éparses et à les mettre au travail d'apostolat dont tous les fils de Dieu doivent se faire un devoir.

Après ce bel exposé de M. Pelland sur la nature, le but et la composition des Comités Paroissiaux, M. l'abbé Max. Fortin traita de l'*Œuvre de la Presse Catholique*, établie dans ce diocèse le 31 mars 1907, par mandement de Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec.

Cette *Œuvre*, dit M. l'abbé Fortin, elle devait, tout d'abord, fonder un journal quotidien, dont toute la puissance serait mise au service des intérêts de la sainte Église.

Ce journal existe, aujourd'hui, sous le nom d'*Action Catholique*. Il n'a jamais manqué d'avoir des ennemis et il n'ignore pas que la race est loin d'en être éteinte.

Ce n'est pourtant pas par fantaisie que Mgr l'archevêque de Québec résolut, un jour, de doter son diocèse d'un quotidien nouveau. Ce fut pour remplir un devoir de sa charge. Il crut qu'il était devenu nécessaire, pour sauvegarder la foi et les mœurs des fidèles commis à ses soins, de faire chez lui ce qu'avaient tenté, ailleurs, des évêques clairvoyants et énergiques, soutenus et encouragés, dans cette façon d'agir, par les Souverains Pontifes eux-mêmes; et il prit des mesures pour qu'un journal franchement et uniquement catholique vînt l'aider à livrer le bon combat.

On y a trouvé et on y trouve encore à redire ?

C'est la preuve qu'on manque du sens catholique et rien de plus.

Un catholique doit savoir que l'évêque d'un diocèse est le seul juge des moyens à employer pour la conduite du troupeau dont il a la charge. Que ses décisions plaisent ou ne plaisent pas aux brebis dont il est le pasteur, il reste toujours que celles-ci ont le devoir de lui donner une obéissance respectueuse et confiante. Autrement, c'est le désordre et l'insubordination.

Avec un peu de bon sens et de décence, on aurait pu se dire qu'une entreprise comme celle-là avait ses motifs; que celui qui s'en faisait le promoteur n'était ni un emballé, ni un briseur de vitres; qu'il était l'évêque et qu'il avait pris soin de soumettre ses projets à l'approbation du Saint-Siège. Mais, non: ceux qu'aveugle le préjugé libéral se croient dispensés d'avoir et cette délicatesse et cette probité et cette justice. Pie X avait beau dire: je loue sans réserve; eux, continuaient à crier: nous blâmons sans mesure.

Pourquoi ces oppositions ?

L'*Action Sociale* venait-elle vers le public avec un programme subversif ? Y avait-il lieu de penser qu'elle allait faire la guerre aux honnêtes gens, aux entreprises louables ? Venait-elle nous



dire : je suis le seul bon journal; tous les autres que vous recevez doivent être tenus pour mauvais ?

Non. Avec elle, un journal nouveau venait, tout simplement, prendre une place laissée vacante, dans le journalisme canadien : l'*Action Sociale*, écrivait son fondateur, serait, un quotidien « hautement et exclusivement catholique : catholique dans ses doctrines, catholique dans son esprit, catholique dans son appréciation des hommes et des choses, catholique dans la discussion de toutes les questions de religion et de morale, de nationalité et de langue, d'administration politique et d'économie sociale. »

Or, à cette époque, où se trouvaient, dans notre presse canadienne-française, les quotidiens de cette trempe-là ? Il existait bien, il est vrai, des journaux rédigés par des catholiques, bien disposés, quelques-uns, à l'endroit de la religion ; mais une presse quotidienne indépendante des partis politiques ou des ambitions que suggère l'intérêt personnel, cela nous manquait. Le mot est de Mgr Bégin lui-même. L'*Action Sociale* ne venait donc pas se substituer aux autres feuilles paraissant tous les jours ; elle venait s'ajouter à leur nombre, remplir un poste inoccupé, faire entendre une voix que tous les bons esprits s'accordaient à estimer nécessaire.

L'orateur s'applique à démontrer, à cet endroit de son discours, que le journal catholique est indispensable à une population catholique.

C'est pour s'en être servi que les catholiques allemands, autrichiens et belges ont pu repousser toutes les attaques.

Et, c'est pour avoir négligé d'en mettre au jour que les catholiques français ont eu à subir les traitements que l'on sait, dans un pays où ils sont 30 millions.

Pour faire voir toute la puissance du journal, M. l'abbé Fortin énumère une série de faits très probants d'où il ressort que, pour le bien comme pour le mal, la presse a une efficacité sur laquelle il importe grandement de réfléchir.

Pour finir, l'orateur fait la preuve que nous avons besoin, ici, d'un journal dont la puissance serait au service des intérêts catholiques.

Mgr l'archevêque de Québec ayant établi, dans son diocèse, l'œuvre de l'*Action Sociale Catholique*, il fallait un journal qui pût la faire connaître, l'aider dans ses combats et dans ses travaux. Et c'est ce qu'a fait l'*Action Sociale* ; c'est aussi ce que fait et ce que fera l'*Action Catholique*.

Pendant que ses confrères défendent le parti dont ils sont les organes ou les amis, pendant qu'ils servent des intérêts financiers et des ambitions, ou bien la littérature, les sciences, les arts, l'*Action Catholique*, elle, sert l'Église, défend ses droits, s'emploie à promouvoir ses intérêts, parle de ses œuvres et ne



néglige rien pour le progrès, surtout religieux et moral, des populations catholiques.

Nous avons donné, de ce discours, un compte rendu très large, parce qu'il nous a semblé que ces notes complèteraient ce que nous avons écrit, à cette même place, la semaine dernière, sur *l'Œuvre de la Presse Catholique*.

Nous regrettons que le manque d'espace nous force à faire très brève l'analyse du puissant discours que Sa Grandeur Mgr P.-Eug. Roy adressa aux paroissiens de Charny sur le sujet si important de la tempérance.

Vous êtes ici, commença Mgr Roy, un bon groupe de tempérants. Je compte que vous ne fléchirez pas. Car, outre que votre défection vous nuirait, à vous, elle ferait du tort à la cause elle-même, en jetant le désarroi dans les rangs de l'armée des sobres.

A tout prix, il faut que vous teniez vos promesses. C'est l'Église elle-même qui vous le demande parce qu'elle sait bien, elle, la grande batailleuse, que, sur les champs de bataille où elle conduit les chrétiens, seuls les tempérants sont capables de livrer jusqu'au bout les combats dont les âmes sont l'enjeu.

Pour vous obliger, en quelque sorte, à rester dans leurs rangs, compromettez-vous dans le bien : affichez-vous comme tempérants convaincus et militants. C'est une grande sauvegarde.

Mgr l'archevêque de Séleucie dénonça, ensuite, les vendeurs de boissons sans licence. Ces gens-là méritent qu'on ait pour eux toutes les sévérités. Ils ont perdu, avec le respect des lois divines et humaines, tout sentiment d'honneur, tout scrupule de conscience. Ce sont, d'ordinaire, des gens prêts à tout faire.

Les catholiques véritables ont deux devoirs envers cette espèce de malfaiteurs publics : ne pas encourager leur commerce et le dénoncer.

Les paroissiens de Charny qui ont des oreilles pour entendre conserveront de ce discours des mots, des formules et des prononcés de jugement qui les garderont pour longtemps dans la science des doctrines et dans celle des faits.

Après quelques phrases de remerciements et quelques mots de conclusion de la part de M. l'abbé Poirier, curé de Charny, eut lieu la bénédiction du Saint-Sacrement, qui termina la séance.

Et je crois bien que la prochaine aura lieu à Sainte-Perpétue !

AUBERT DU LAC.

#### UNE LIGUE DU SACRÉ-CŒUR A SAINTE-PERPÉTUE

Dimanche, le 19 septembre, on a établi solennellement, à Sainte-Perpétue de L'Islet, une Ligue du Sacré-Cœur pour les jeunes gens de la paroisse.

La nouvelle ligue compte près d'une centaine de membres. C'est dire qu'elle n'a pas attendu d'être définitivement installée pour faire tout le recrutement désirable. En fait, la ligue existait depuis un an, attendant une occasion favorable de se constituer suivant les règlements officiels et les formalités requises.

Cette occasion s'étant présentée comme d'elle-même, les 18 et 19 septembre, l'excellente jeunesse de Sainte-Perpétue en a profité pour s'instruire davantage du but que poursuit la Ligue du Sacré-Cœur, des moyens de sanctification et d'apostolat qu'elle offre à ses membres et des engagements d'honneur qu'elle en exige, au moment où elle les enrôle comme chevaliers du Sacré-Cœur.

Ceux qui ont eu le bonheur d'approcher ces bons jeunes gens sont bien sûrs que leur ligue a été fondée sérieusement et qu'elle vivra « pour maintenir et propager l'esprit chrétien dans les familles et la paroisse » de Sainte-Perpétue.

AUBERT DU LAC.

#### L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

Les membres de l'Assistance par le Travail, une association montréalaise, ont tenu une assemblée, mercredi de la semaine dernière, afin de donner un compte rendu des travaux accomplis au cours des derniers douze mois et de préparer leur programme pour l'hiver prochain.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs les chiffres concernant le nombre de personnes que l'œuvre a secourues.

Nous nous bornons aujourd'hui à enregistrer une couple de remarques faites par le secrétaire de l'Association.

À côté de l'œuvre qui s'évalue en chiffres et que la statistique peut relever, il en est une, toute morale, que l'Assistance par le Travail a accomplie et qui n'en est pas moins importante. Nous voulons parler de cette assistance morale que nos dames ont apportée dans les foyers réduits à la misère par le chômage. Chacune de nos protégées fut placée sous la protection d'une de nos sociétaires. La première visite qui se faisait dans un motif d'enquête fut bientôt suivie de relations sympathiques et les familles éprouvées trouvèrent souvent, dans la visiteuse, appui et réconfort. De saines lectures, faites à l'ouvrage par les jeunes filles du Cercle Notre-Dame, élevèrent souvent la pensée qui allait succomber sous le découragement. La prière qui suspendait le travail rappela à plus d'une qui s'en était laissée distraire, sans doute, le grand devoir de la piété.

L'ouvrage servit encore d'école industrielle à plus d'une femme dont l'éducation négligée n'avait pas appris à manier



l'aiguille. L'utilisation des retailles, des petits morceaux, éveilla des idées d'économie chez toutes. Certains vêtements, une chemisette de garçon, par exemple, fut merveilleusement confectionnée avec une trentaine de petits morceaux dont l'ajustage était si parfait qu'il fallait la retourner pour croire à l'ingéniosité du procédé.

## LES DÉFUNTS DE LA CROIX NOIRE

On recommande aux prières de tous les associés de la Société diocésaine de Tempérance de la Croix Noire — selon les dispositions de l'article 19 des Règlements :

*N.-D. Auxil. de Buckland* : Dame Eulalie LEMIEUX, épouse de Damase Corriveau, 77 ans. — *Saint-Raymond (Portneuf)* : Jean-Baptiste CLOUTIER, Isidore POTVIN, Jean-Charles MOISAN, Vilmont HUOT, Marcelline VÉZINA, Sophie HOUDE, Florence ROCHETTE. — *Saint-Martin-de-Beauce* : Dame Mathias MORIN, David TOULOUSE, Wilfrid VEILLEUX. — *Saint-Philémon (Bellechasse)* : Jos. NOËL, 58 ans. — *Saint-Joseph-de-Beauce* : Alexis ROY, Dame David BLANCHETTE, tous deux en août 1915. — *Sainte-Éleuthère (Kamouraska)* : Célestin MICHAUD, 65 ans, Dame Ferdinand BLIER (Amarilda Rousseau), 42 ans. — *Kamouraska* : Joseph BEAULIEU, 28 ans, 8 juillet, 1915, Alfred TREMBLAY, 45 ans, 17 août, 1915, Dame Philippe BEAULIEU (Edwidge Lapointe), 38 ans, 11 septembre, 1915. — *L'Islet* : Joseph LEMIEUX, 49 ans, 27 juin ; Albert BÉLANGER, 14 ans, 6 juillet ; Martin DION, 11 ans, 15 juillet ; Désiré FORTIN, 78 ans, 14 septembre ; Cyrias COUILLARD, 77 ans, 15 septembre ; Pierre CARON, 74 ans, 30 septembre. — *Saint-Honoré (Beauce)* : Dame Napoléon LEBLANC. — *Sainte-Christine (Portneuf)* : Dame Rémi CHANTAL, 43 ans, 26 sept., 1915. — *Saint-Roch-des-Aulnaies* : Arthur PELLETIER. — *Saint-Maxime* : Dame Pierre DENIS (Césarie POULIN). — *Saint-Prosper* : Mlle Marie GAGNON, 19 ans, 18 août 1915. — *Saint-Ephrem-de-Tring* : Bernard GOSSELIN, B. VEILLEUX, Stanislas THERRIEN, Dame Ephrem BOLDUC. — *Sainte-Marguerite (Dorchester)* : Louis LANDRY, 18 ans, mai, 1915 ; Luc BÉGIN, 12 ans, mai, 1915 ; Albert GAGNON, 21 ans, mai, 1915 ; Maria MARCOUX, 12 ans, juin, 1915. — *Notre-Dame-des-Laurentides* : Joséphine BUREAU, 19 ans, octobre, 1915 ; S. CARMICHAEL, 81 ans, 6 septembre, 1915. — *L'Enfant-Jésus (Beauce)* : Trefflé CLOUTIER, 21 ans. — *Saint-Casimir (Portneuf)* : Cazélie BOULANGER, Philomène DUSABLON, Marguerite LANOUILLE, Malvina MARCOTTE, Zéphise TESSIER, Arsélie TROTIER, Olive TESSIER, Antoinette BÉLANGER, Jean-Marie LEBŒUF. — *Saint-Victor-de-Tring* : Séraphin FORTIN, 88 ans ; Dame Jean MATHIEU (Albertine Mathieu), 24 ans ; Dame Alphonse DOYON (Eva Grondin), 20 ans. — *Saint-Jean, I. O.* : Émile THERRIEN, 19 ans.